

Objet : prime « pouvoir d'achat »

M. le Président de Région,

En cette rentrée marquée par une inflation sérieuse qui impacte gravement le pouvoir d'achat et le niveau de vie de nos collègues, la CGT sollicite la mise en œuvre de la prime « pouvoir d'achat ».

Le Ministre de la Transformation et de la Fonction publiques a annoncé, le 12 juin dernier, l'adoption d'une prime de « pouvoir d'achat » pour les agents de la Fonction publique. Cette prime, dégressive de 800 à 300 euros bruts, peut être attribuée au bénéfice des salariés ayant une rémunération brute au titre de la période du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023 inférieure ou égale à 39 000 euros.

Si elle est attribuée de plein droit pour les personnels hospitaliers et de l'État, elle est soumise à l'appréciation des employeurs territoriaux pour notre versant. Un décret, qui devrait être publié prochainement, doit venir préciser les modalités selon lesquelles les collectivités pourront délibérer pour la mettre en place.

Cette prime est loin de répondre aux exigences salariales des agents des administrations territoriales et ne doit pas se substituer à une augmentation significative du point d'indice par le même gouvernement et du RIFSEEP par l'exécutif local (La CGT se félicitant sur ce point de votre réponse positive à la revendication d'une revalorisation du RIFSEEP pour les agents des lycées afin de résorber l'écart de salaire avec les agents des services de grade équivalent). Elle serait néanmoins bienvenue pour l'ensemble des agents devant faire face à de nombreuses augmentations (électricité, carburants, alimentation, rentrée scolaire, assurances...).

Veillez agréer, M. le Président, l'expression de mes sincères salutations.

Pour la CGT Région Hauts de France

Le secrétaire général

Joseph DEMEULEMEESTER

